



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**Référent
COVID-19**
Coronavirus



Contact Référent COVID-19 du District :
Mr CHAOUI Abdelali – Membre du Comité
Directeur
Email : covid19po@pyrenees-orientales.fff.fr
Téléphone : 07 50 67 33 22

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11
B.P. 51501
66101 Perpignan
Cedex**

**secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**



La Commission Départementale des Arbitres informe les clubs des P-O qu'elle organise une session de formation initiale à l'arbitrage qui se déroulera comme suit, sous l'égide de l'Institut Régional de Formation du Football, les 30 & 31 Octobre – 1 Novembre 2021 à ARGELES/MER : lien vers le site de la Ligue pour les inscriptions de la FIA d'OCTOBRE 2021 :
<https://occitanie.fff.fr/formation-arbitres/>

**L'OFFICIEL 66 N°5 DU
10/09/21 SAISON 2021/2022**

L'OFFICIEL 66

Saison 2021/2022

Horaire d'ouverture :

Lundi 9h-12h30/14h-17h
Mardi 9h-12h30/14h-18h
Mercredi 9h-12h30/14h-18h
Jeudi 9h-12h30/14h-18h
Vendredi 9h-12h/14h-17h

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances exceptionnelles
(décès , accident ...) :
06 10 84 48 53

**L'OFFICIEL 66 N°5 DU 10/09/21 SAISON
2021/2022**

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 09/09/21

Président : WATTELLIER Eric (excusé)
Président Délégué : WATTELLIER Marc
Vice-Président : CHAOUI Abdelali (excusé)
Vice-Président : Philippe MARCO-GREGORI
Secrétaire Général : GRISORIO Vincent
Secrétaire Adjointe : Sandrine DOMART (excusé)
Trésorier Général : Christophe SALMERON
Trésorière Adjointe : Aline GARRIGUE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

FC LE BOULOU SJPC : du 03/09/21, demandant l'engagement d'une équipe en SENIORS D4. Pris note.

FC FOURQUES : du 04/09/21, informant du forfait général de son équipe SENIORS D3. La Poule restera à 12 équipes et le calendrier sera refait en conséquence, pour éviter 2 exempts dans ce groupe.

AS BAGES : du 06/09/21, copie d'un courriel adressé à la LFO pour demander une dispense de cachet Mutation Hors Période pour les joueurs venant de l'OL VILLENEUVE DE LA RAHO (560407), club inactif (aucune équipe engagée pour 2021/2022). Pris note, en attente de la décision de la Ligue d'Occitanie.

AS THEZA ALENYA CORNEILLA : du 06/09/21, copie d'un courrier envoyé à la FFF mi-août concernant le pass sanitaire. Pris note.

FC LATOUR BAS ELNE : du 08/09/21, invitation à sa Rentrée du Foot 2021 organisée par la FFF et le club (lieu de vie) le 19/09/21 à Latour Bas Elne. Seront présents Eric WATTELLIER et Marc WATTELLIER.

DEMANDE D'ENTENTE

Vu la demande d'entente en catégorie SENIORS formulée par SALANCA FC et FC PIA. Club responsable administratif : SALANCA FC. Avis FAVORABLE du COMITE DIRECTEUR sous réserve que le FC PIA dénombre 3 joueurs licenciés SENIORS dans son propre club au minimum (Art. 39 des RG de la FFF).

CHAMPIONNAT D4

Suite à des demandes supplémentaires d'engagement en CHAMPIONNAT SENIORS D4. Le COMITE DIRECTEUR décide de refaire le calendrier de cette épreuve avec 2 poules (17 équipes). Début du championnat : première semaine d'octobre.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

A L'ECOUTE DE LA FEDERATION

Avant le début des championnats départementaux, le Bureau du Comité Directeur rappelle les dispositions prises par le Comité Exécutif concernant une dispense d'exécution de peine suite à la saison blanche de 2020/2021 (OFFICIEL 66 N°26 du 25/06/21) :

PROCES-VERBAL DU COMITE EXECUTIF – REUNION DU 06/05/21

Discipline

Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matches et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matches, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matches.

Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera, à compter de la saison 2021/2022, de la manière suivante :

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matches, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matches.
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matches, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution.

En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matches restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matches susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux ;
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matches à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022).

Le Président
Eric WATTELLIER



Le Secrétaire Général
GRISORIO Vincent

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission des Compétitions

Séniors & Jeunes

REUNION DU 07/09/2021

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire Championnats Seniors : Jean-Marie LEWANDOWSKI

Secrétaire Championnats Jeunes : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD, Guy ROUXEL

Excusés : Thomas BUSSIERE, Fabrice OREGLIA

Absents : Hervé LEFEBVRE, Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

COUPE DU ROUSSILLON SENIORS

- Tirage Coupe du Roussillon 1/16^{ème} de Finales (31 équipes engagées).
- **31 clubs – 15 matches + 1 exempt = 16 qualifiés**
- **Les matches se joueront le 17/10/21 à 15h00 sur le terrain du club 1er nommé.**
- **Un club ne pouvant disposer de son terrain à la date fixée se déplacera obligatoirement chez l'adversaire (Art. 5 de la CR SENIORS).**

1. FC LE SOLER D1	FC ALBERES-ARGELES N3
2. FC CERDAGNE D2	ENT. USEPMM / CABESTANY R1
3. US BOMPAS D2	FC LAURENTIN R3
4. RC PERPIGNAN SUD D2	SALANCA FC D1
5. SALEILLES OC D2	FC ST CYPRIEN D1
6. RF CANOHES TOULOUGES D2	SP PERPIGNAN NORD R2
7. FC VILLENEUVE DE LA RIVIERE D4	FC LE BOULOU SJPC D1
8. FC VINCA D2	FC BECE VALLEE DE L'AGLY D1
9. FC DES ASPRES D3	FC CERET D2
10. FC VILLELONGUE D1	FC THUIR D1
11. AS THEZA ALENYA CORNEILLA D1	CANET RFC N2
12. AS BAGES D2	OC PERPIGNAN R2
13. FC POLLESTRES D4	FC BAHO-PEZILLA D1
14. OL DU HAUT VALLESPIR D3	SO RIVESALTAIS R3
15. AS PRADES D4	FC BARCARES MEDITERRANEE D3
EXEMPT DU 1ER TOUR (qualifié pour le 2°)	ELNE FC dernier vainqueur (2018/2019)

Rappel nouveau texte voté lors de l'AG du 12 juin 2021 à Ille-Sur-Têt :

Article 4 - En cas d'égalité au terme du temps de jeu réglementaire, IL SERA DIRECTEMENT PROCÉDE A L'ÉPREUVE DES COUPS DE PIED AU BUT.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CHALLENGE RENE BAZATAQUI

- Tirage cadrage de Challenge René Bazataqui (21 équipes engagées)
- 10 clubs : 5 matches = 5 qualifiés + 11 exempts (16 équipes pour le tour 2)
- Les matches se joueront le 17/10/21 à 15h00 sur le terrain du club 1er nommé.
- Un club ne pouvant disposer de son terrain à la date fixée se déplacera obligatoirement chez l'adversaire.

1. FC ST CYPRIEN II D4	FC LE SOLER II D3
2. FC VINCA II D3	ASC ST NAZAIRE D4
3. FC BAHO-PEZILLA II D4	RC PERPIGNAN SUD II D4
4. FC LATOUR BAS ELNE D4	FC VILLELONGUE II D3
5. SALANCA FC II D3	AS THEZA ALENYA CORNEILLA II D4

❖ Autres clubs engagés exempts du 1er tour (voir OFFICIEL 66 1, 2 et 4)

RAPPEL Article 2 du Règlement du Challenge René Bazataqui

Article 2 - Cette compétition est ouverte aux clubs dont l'équipe 1ère évolue dans les catégories Départemental 3 et toutes les autres séries inférieures, ainsi qu'aux équipes réserves dont l'équipe 1ère évolue en Départemental 1 & Départemental 2.

Pour les équipes réserves précitées, les clubs ne pourront aligner plus de 3 joueurs ayant participé à l'une des deux dernières rencontres de leur(s) équipe(s) première(s).

CREATION DE 2 POULES EN D4

Le COMITE DIRECTEUR a décidé de refaire le calendrier du championnat séniors D4 avec la création de 2 poules. Début du championnat : première semaine d'octobre :

DEPARTEMENTAL 4		
	POULE A	POULE B
1.	AS PRADES	OL HAUT VALLESPIR
2.	OC PERPIGNAN 3	LES CHAMPIONS ST JACQUES
3.	AS JEUNES BAS VERNET	FC LATOUR BAS ELNE
4.	FC VILLENEUVE DE LA RIVIERE	FC ST CYPRIEN 2
5.	FC BAHO-PEZILLA 2	ASC ST NAZAIRE
6.	FC BECE VALLEE DE L'AGLY 2	ATAC 2
7.	FC POLLESTRES	SALEILLES OC 2
8.	FC THUIR 3	RC PERPIGNAN SUD 2
9.	FC LE BOULOU SJPC 2	

MATCH EN NOCTURNE

Pour jouer le samedi soir, le club qui en formule la demande doit fournir impérativement l'accord écrit du club adverse et avoir un éclairage homologué.

AMENDE

FC FOURQUES : 100€ - retrait d'équipe après parution des calendriers (D3).

Le Président
JC DELATRE

Le Secrétaire
J-M LEWANDOWSKI

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

ENGAGEMENTS JEUNES 2021/2022

U19

1. ASC ST NAZAIRE 536086
2. US BOMPAS 526383
3. FC LE SOLER 523708
4. FC POLLESTRES 538526
5. FC ALBERES-ARGELES 552756

Clôture engagements U19
le 11/09/21

COUPE DU ROUSSILLON U19

1. CANET RFC 550123
2. ASC ST NAZAIRE 536086
3. US BOMPAS 526383
4. FC LE SOLER 523708
5. FC POLLESTRES 538526
6. FC ALBERES-ARGELES 552756
7. USEP MM 530100
8. OC PERPIGNAN 553264

U17

1. AS PERPIGNAN MEDITERRANEE 553532
2. AS PRADES 529240
3. PERPIGNAN AC 547018
4. SPORTING PERPIGNAN NORD 553097
5. FC BANYULS DELS ASPRES 539217
6. SO RIVESALTAIS 509677
7. US BOMPAS 526383
8. FC LE BOULOU SJPC 554333
9. FC LE SOLER 523708
10. FC LATOUR BAS ELNE 581934
11. FC ST CYPRIEN 580858
12. FC THUIR 530112
13. FC LAURENTIN 531488
14. RF CANOHES TOULOUGES 527791
15. ELNE FC I 530097
16. ELNE FC II 530097
17. USEP MM I 530100
18. USEP MM II 530100
19. CABESTANY OC 531415
20. GROUPEMENT COLLIOURE PORT- VENDRES 560890
21. FC CERDAGNE 525767
22. FC POLLESTRES 538526
23. ENTENTE FOURQUES – TROUILLAS 541329
24. NEFIACH RC 582049

COUPE DU ROUSSILLON U17

1. AS PERPIGNAN MEDITERRANEE 553532
2. CANET RFC 550123
3. AS PRADES 529240
4. SPORTING PERPIGNAN NORD 553097
5. US BOMPAS 526383
6. FC LE BOULOU SJPC 554333
7. FC LE SOLER 523708

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COUPE DU ROUSSILLON U17 SUITE

8. FC LATOUR BAS ELNE 581934
9. FC ST CYPRIEN 580858
10. FC THUIR 530112
11. FC LAURENTIN 531488
12. RF CANOHES TOULOUGES 527791
13. ELNE FC 530097
14. USEP MM 530100
15. CABESTANY OC 531415
16. GROUPEMENT COLLIOURE PORT- VENDRES 560890
17. FC CERDAGNE 525767
18. FC POLLESTRES 538526
19. OC PERPIGNAN 553264
20. ENTENTE FOURQUES – TROUILLAS 541329

U15

1. AS PERPIGNAN MEDITERRANEE 553532
2. CANET RFC II 550123
3. AS PRADES 529240
4. PERPIGNAN AC 547018
5. SPORTING PERPIGNAN NORD 553097
6. SO RIVESALTAIS 509657
7. ENTENTE BECE / BAH0-PEZILLA 525220
8. US BOMPAS 526383
9. FC CERET 530387
10. FC LE BOULOU SJPC 554333
11. OC PERPIGNAN 553264
12. FC LE SOLER 523708
13. FC LATOUR BAS ELNE 581934
14. FC THUIR I 530112
15. FC THUIR II 530112
16. AS THEZA ALENYA CORNEILLA 582305
17. FC DE LA TET 536976
18. RF CANOHES TOULOUGES 527791
19. FC ALBERES-ARGELES 552756
20. USEP MM II 530100
21. ENTENTE PIA / SALANCA 582126
22. CABESTANY OC 531415
23. GROUPEMENT COLLIOURE PORT- VENDRES 560890
24. SALEILLES OC 528678
25. FC CERDAGNE 525767
26. LES CHAMPIONS ST JACQUES 560631
27. FC LAURENTIN II 531488
28. NEFIACH RC 528049

COUPE DU ROUSSILLON U15

1. AS PERPIGNAN MEDITERRANEE 553532
2. CANET RFC 550123
3. AS PRADES 529240
4. PERPIGNAN AC 547018
5. SPORTING PERPIGNAN NORD 553097
6. ENTENTE BECE / BAH0-PEZILLA 525220
7. FC LE SOLER 523708
8. US BOMPAS 526383
9. FC CERET 530387
10. FC LE BOULOU SJPC 554333
11. FC LATOUR BAS ELNE 581934

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COUPE DU ROUSSILLON U15 SUITE

12. FC THUIR 530112
13. FC LAURENTIN 531488
14. AS THEZA ALENYA CORNEILLA 582305
15. RF CANOHES TOULOUGES 527791
16. FC ALBERES-ARGELES 552756
17. USEP MM 530100
18. CABESTANY OC 531415
19. FC CERDAGNE 525767
20. OC PERPIGNAN 553264

U15 à 8

1. FC ST CYPRIEN 580858
2. OL DU HAUT VALLESPER 549339

COUPE DU ROUSSILLON U13

1. AS PERPIGNAN MEDITERRANEE 553532
2. CANET RFC 550123
3. AS PRADES 529240
4. SALANCA FC 581333
5. FC THUIR 530112
6. SPORTING PERPIGNAN NORD 553097
7. FC CERDAGNE 525767
8. FC CERET 530387
9. FC LE BOULOU SJPC 554333
10. FC LE SOLER 523708
11. AS THEZA ALENYA CORNEILLA 582305
12. ELNE FC 530097
13. RACING CLUB PERPIGNAN SUD 564036
14. AS BAGES 530449
15. FC BECE VALLEE DE L'AGLY 525220
16. FC ST CYPRIEN 580858
17. FC BAHO-PEZILLA 552765
18. FC ALBERES-ARGELES
19. FC VILLELONGUE 552712
20. OC PERPIGNAN 553264
21. FC LAURENTIN 531488
22. US BOMPAS 526338
23. RF CANOHES TOULOUGES 527791
24. FC POLLESTRES 538526
25. SALEILLES OC 528678
26. FC DES ASPRES 539217
27. AS VILLENEUVE DE LA RIVIERE
28. FC LATOUR BAS ELNE 581934
29. CABESTANY OC 531415
30. USEP MM 530100
31. NEFIACH RC 582046

CADRAGES COUPES DU ROUSSILLON U17 ET U15

- **U17 (20 équipes engagées - 8 clubs – 4 matches = 4 qualifiés)**
- (16 équipes pour le tour 2)
- **Les matches se joueront le week-end des 16-17/10/19 sur le terrain du club 1er nommé**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- Un club ne pouvant disposer de son terrain à la date fixée se déplacera obligatoirement chez l'adversaire

1. USEP MM	FC LATOUR BAS ELNE
2. FC THUIR	AS PRADES
3. CANET RFC	FC LAURENTIN
4. GR. COLLIOURE / PORT-VENDRES	RF CANOHES TOULOUGES

❖ **Les autres 12 clubs engagés exempts du 1er tour**

- **U15 (20 équipes engagées - 8 clubs – 4 matches = 4 qualifiés)**
- (16 équipes pour le tour 2)
- **Les matches se joueront le week-end des 16-17/10/19 sur le terrain du club 1er nommé**
- Un club ne pouvant disposer de son terrain à la date fixée se déplacera obligatoirement chez l'adversaire

1. AS THEZA CORNEILLA ALENYA	ENT. BECE / BAHO-PEZILLA
2. PERPIGNAN AC	AS PRADES
3. SP PERPIGNAN NORD	FC ALBERES-ARGELES
4. FC LAURENTIN	FC LATOUR BAS ELNE

❖ **Les autres 12 clubs engagés exempts du 1er tour**

POULES CHAMPIONNATS U17 ET U15 A 11 1ERE PHASE

U17

Poule A	Poule B	Poule C
1. AS PERPIGNAN MED	1. PERPIGNAN AC	1. S. PERPIGNAN NORD
2. ELNE FC 1	2. ELNE FC 2	2. SO RIVESALTAIS
3. AS PRADES	3. USEP MM 1	3. USEP MM 2
4. US BOMPAS	4. FC POLLESTRES	4. FC LE BOULOU SJPC
5. FC CERDAGNE	5. FC LATOUR BAS ELNE	5. FC DES ASPRES
6. FC THUIR	6. FC ST CYPRIEN	6. FC LAURENTIN
7. CABESTANY OC	7. FC CANOHES TOULOUGES	7. COLLIOURE / PORT-VENDRES
8. FC LE SOLER	8. ENT FOURQUES-TROUILLAS	8. NEFIACH RC

U15

Poule A	Poule B	Poule C
1. AS PERPIGNAN MED.	1. PERPIGNAN AC	1. S. PERPIGNAN NORD
2. FC THUIR 2	2. FC THUIR 3	2. AS PRADES
3. CANET RFC 2	3. CHAMPIONS ST JACQUES	3. ENT. BECE / BAHO-PEZ.
4. SO RIVESALTAIS	4. US BOMPAS	4. FC LE SOLER 2
5. AS THEZA ALENYA COR. 2	5. FC CERET	5. FC LE BOULOU SJPC
6. RF CANOHES TOULOUGES	6. USEP MM 2	6. FC LATOUR BAS ELNE
7. FC ALBERES-ARGELES 2	7. ENT. PIA / SALANCA	7. FC DE LA TET
8. COLLIOURE / PORT-VEND.	8. SALEILLES OC	8. FC CERDAGNE
9. CABESTANY OC	9. FC LAURENTIN 2	9. OC PERPIGNAN 2
	10. NEFIACH RC	

Dates Poule de 8 : 19/09 – 26/09 – 03/10 – 10/10 – 14/11 – 21/11 – 05/12.

Dates Poule de 10 : 19/09 – 26/09 – 03/10 – 10/10 – 14/11 – 21/11 – 28/11 – 05/12 – 12/12.

Le Président
J-C DELATRE

Le Secrétaire
Régis SANCHEZ

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission Technique

REUNION DU 30/08/2021 AU STADE DE ST ESTEVE

Membres présents : Frédéric BAUDIN, Farid DIAF, Benoît FABRY, Manon ALLIEU, Jaume PERETA, Yannick COLOMBO, Jordy GARCIA, Mathieu LEMATTE, David MIGUEL, Maxime MORETTI, Christophe MANGIN, Olivier SILBERMANN, Victor TORRIJOS, Youssouf SAMIRDINE, GODET Xavier, Olivier ASTRUIT (CTD)

Membres excusés : Bruno PETYT, Bruno PEREZ, José PYCHENEY, Gilles SUMALA, Julien TORRENT, Yohan GUILLEM

Absents : Olivier CANET, Christophe DEROBERT

Représentant des arbitres : Hassan ACHLOUJ

Assiste : Clément VIGO éducateur BMF du FC Le Soler

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

- Présentation de tous les membres, règlement intérieur
- *Intervention sur le Pass Sanitaire*

PPF

Calendrier pour la saison 2021-2022, Critères d'évaluation, Formation de Staff.
PPF Futsal

FORMATION

Calendrier pour la saison 2021-2022

DAP

Calendrier pour la saison 2021-2022
Festival Pitch

- *Informations diverses*
- Formation de Tuteurs

Prochaine réunion le 04/10/2021
18h00 au siège du District de Football des Pyrénées-Orientales

Le CTD DAP
Olivier ASTRUIT

Commission Féminines

REUNION DU 06/09/2021

Présidente : Zakia MAALOU

Secrétaire de Séance : Manon ALLIEU

Présents : Jean-Pierre COUCHEZ, Annick COUEFFEC, Charles PLANAS, Pascale VILLANOVE

Excusé : Sylvain LEBEAU

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Ordre du jour :

- Préparation de la saison 2021/2022

1) Analyse des réponses des clubs concernant le questionnaire qui leur a été envoyé (google forms).

2) Etat des lieux des engagements féminins pour la saison 2021/2022.

► *Rappel : délai d'engagement fixé au 15 septembre.*

- Séniors féminines : l'équipe de l'USEP MM et du RF CANOHES TOULOUGES participeront au championnat interdistrict avec l'AUDE.

- *Les U16F ne peuvent pas jouer en équipe séniors féminine.*

- *Et trois U17F maximum sur la feuille de match.*

3) Programmation des événements féminins pour la saison 2021/2022

-Plateau Halloween = 16 octobre 2021.

-Plateau de Noël = 18 décembre 2021.

-Plateau de Pâques = 23 avril 2022.

-Challenge U15-U17 = 09 avril 2022.

- Journée foot féminin = 14 mai 2022.

ENGAGEMENTS FEMININES 8 SENIORS

CHAMPIONNAT A 8 :

EQUIPE A 8 :

1. ELNE FC 530097
2. AS PRADES 529240
3. OL DU HAUT VALLESPIR 549339
4. FC THUIR 530112
5. FC LAURENTIN 531488

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

EQUIPE A 11 :

6. RF CANOHES TOULOUGES 527791
7. FC POLLESTRES 538526

COUPE DU ROUSSILLON A 8 :

1. ELNE FC 530097
2. AS PRADES 529240
3. OL DU HAUT VALLESPIR 549339
4. FC THUIR 530112
5. RF CANOHES TOULOUGES 527791
6. FC POLLESTRES 538526
7. FC LAURENTIN 531488

CHALLENGE LE GOFF :

1. ELNE FC 530097
2. AS PRADES 529240
3. OL DU HAUT VALLESPIR 549339
4. FC THUIR 530112
5. RF CANOHES TOULOUGES 527791
6. FC POLLESTRES 538526
7. FC LAURENTIN 531488

COUPE DU ROUSSILLON A 11 :

1. CANET RFC 550123
2. FC ST CYPRIEN 580858
3. FC POLLESTRES 538526

ENGAGEMENTS FEMININES JEUNES

CHAMPIONNAT U17F :

CHAMPIONNAT U15F :

1. FC POLLESTRES

ENGAGEMENTS FEMININES FOOT ANIMATION

U7F – U9F :

1. RF CANOHES TOULOUGES
2. ESPOIR FEMININ PERPIGNAN 1
3. ESPOIR FEMININ PERPIGNAN 2

U11F – U13F :

1. RF CANOHES TOULOUGES 1
2. RF CANOHES TOULOUGES 2
3. RF CANOHES TOULOUGES 3
4. ESPOIR FEMININ PERPIGNAN 1
5. ESPOIR FEMININ PERPIGNAN 2

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



COMPTE RENDU COMMISSION FEMININE LIGUE

VISIO DU LUNDI 06 SEPTEMBRE 2021

Etat des lieux effectifs féminin séniors ligue Occitanie :

Lot : limite d'engagement fin août

- 7 clubs foot à 11
- 5 clubs foot à 8

Gers :

- 4 équipes foot à 11
- 7 équipes foot à 8

Tarn : limite d'engagement 12 septembre

- 7 clubs foot à 11
- 7 clubs foot à 8
- 2 phases foot à 8 interdistricts Haute GARONNE

Ariège :

- 2 équipes foot à 11 _ interdistrict Haute Garonne
- 5 équipes foot à 8

Pyrénées-Orientales :

- 3 équipes foot à 11
- 6 équipes foot à 8

Haute Garonne :

- 15 équipes foot à 11
- 8 équipes foot à 8.

Hérault :

- 3 équipes foot à 11 interdistricts
- 6 équipes foot à 8
- Fin des engagements 17 septembre 21
- Gard : 3 équipes foot à 11

Tarn et Garonne :

- 10 équipes foot à 8

Haute Pyrénées :

- 5 équipes foot à 8

Aude :

- 9 équipes foot à 11
- 8 équipes foot à 8

Aveyron :

- 25 équipes foot à 11
- Pas de pratique à 8

Lozère : ???

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Vision foot à 11 développements sur 2-3 saisons

- Problématique la montée d'une équipe à 8 en R2 sur 1 saison : souci de structuration du club, le niveau de jeu et les déplacements à assumés.
- Avant Covid = R2 était composé de 3 poules de 10 équipes et 9 districts avait un championnat foot à 11
- R3 proposition alléchante avant Covid maintenant attention ??

Accessibilité en R2 une offre de pratique régionale disponible à tous les district - neutralité

Tremplin = pratique interdistrict

Fin de saison = Play off sous base du volontariat pour l'accession en R2

Objectif 2021.2022 :

Championnat min 6 équipes par District ou Interdistrict

Saison 2021.2022 R1 = 14 et R2 = 2 poules de 12 ou 14 équipes

7 montées : 7 territoires = - PO+ AUDE / TARN + ARGIEGE / LOT / AVEYRON / GERS + HAUTE PYRENEES / HERAULT + GARD / HAUTE GARONNE

Coupe de France féminine :

ART7.3 = - 2 U17F max par FMI

- 3 remplaçantes
- 16 joueuses par FMI

Attention ART 73.2 Et Art 82

Peuvent figurer sur la feuille de match en séniors féminine seulement au maximum 3 joueuses U17F.

Les U16F ne peuvent pas jouer dans un championnat sénior.

PPF féminin U13F-U14F-U15F :

U13 = Finalité équipe interdistrict + fin avril stage Castelmaurou

U14 = 2 stages régionaux _ Espoir du foot _ Stage national U15

U15 = stage régional toussaint + stage Interligue février _ finalité concours pôle _ N+1 = équipe nationale

ANALYSE POST COVID

- -28 % licenciés FFF
- -10% chez les femmes
- Femme moins encline vers la vaccination.



PROCHAINE REUNION LE 14/09/21 A 10H00 AU DISTRICT.

La Président
Zakia MAALOU

La Secrétaire
Manon ALLIEU

Commission des Terrains et Installations Sportives

REUNION DU 30/08/2021

Président : Gérard ANCEL

Secrétaire : Jean-Claude RICHARD

Présents : Didier CHOBEAUX, Jean-Louis CAPDEVIELLE, Jean-Luc GARCIA, Francis GOORIS, Charles PLANAS, Guy ROUXEL

Excusé : Eric MOUSSET

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

CLASSEMENT DES TERRAINS PAR LA LIGUE D'OCCITANIE

AMELIE LES BAINS : NIVEAU 6 jusqu'à 2031
BAHO : FOOT à 11 jusqu'à 2031
BANYULS DELS ASPRES : FOOT à 11 jusqu'à 2031
CANOHES : FOOT à 11 jusqu'à 2031
LATOUR BAS ELNE : NIVEAU 5 jusqu'à 2031
LE BARCARES STADE DE LA MER 2 : FOOT à 11 jusqu'à 2030
LE SOLER : NIVEAU 6 jusqu'à 2031
PERPIGNAN JEAN LURCAT : attente test Synthétique
POLLESTRES : NIVEAU 6 jusqu'à 2031
SAINT JEAN PLA DE CORTS : NIVEAU 6 jusqu'à 2031
SAINT NAZAIRE : attente documents Mairie
THUIR RIBERE 2 : en cours à la Ligue
TOULOUGES : en cours à la ligue
PEZILLA ARMEL COSTA 2 : transmis à la Ligue
VILLELONGUE DE LA SALANQUE JOSEPH RAYNAL : NIVEAU 5 jusqu'à 2025
SOREDE : NIVEAU 6 jusqu'à 2022

Terrains retirés du classement : ST HIPPOLYTE, ST PAUL DE FENOUILLET, THEZA.

PROGRAMMATION VISITES TERRAINS

CANET EN ROUSSILLON : COMPLEXE SAINT MICHEL TERRAIN 4. Le 06 SEPTEMBRE 2021 à 10H30. INTERVENANTS : MM. ANCEL, RICHARD

PEYRESTORTES : le 08 SEPTEMBRE 2021 à 10H. INTERVENANTS : MM. CAPDEVIELLE-RICHARD

COLLIOURE : TERRAIN MILITAIRE à contrôler (date à fixer)

PROCHAINE REUNION SUR CONVOCATION

Le Président
M. ANCEL Gérard

Le Secrétaire
M. RICHARD J-C

Commission des Règlements & Contentieux

REUNION DU 08/09/2021

Présidente : Aline GARRIGUE

Présents : Jean-Pierre COUCHEZ, Gérard PEREZ, Joseph PISCITELLO, Michel RAMONEDA

Excusé : Didier CHOBEAUX, Pierre-Luc SICARD

• Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O

Composition de la commission

PRESIDENTE : GARRIGUE ALINE

SECRETAIRE : PEREZ GERARD

MEMBRES : CHOBEAUX DIDIER, COUCHEZ JEAN-PIERRE, PISCITELLO JOSEPH, RAMONEDA MICHEL, SICARD PIERRE-LUC

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

FC B.E.C.E. FC VALLEE DE L'AGLY

VU :

- La demande de renseignements formulée par le club du FC BECE VALLEE DE L'AGLY, à savoir :

« Le championnat de D1 n'ayant pas encore commencé, si un joueur qui n'a donc pas encore joué son 1^{er} match de championnat D1, mais a joué le dernier match de Coupe de France dans son club actuel (équipe 1^{ère} en D1) et, qu'il désire le quitter pour venir dans un autre club.

Question : "Peut-on lui faire une mutation hors période sans risquer d'avoir par la suite des réserves en D1 et surtout perdre les matches à venir ? »

► Réponse de la Commission des Règlements & Contentieux :

Vu l'article 3 du Règlement du Championnat Départemental 1 du District des P-O, le joueur peut jouer en D1 dans son nouveau club, puisqu'il n'a pas encore joué en D1 cette saison avec le club quitté. Par contre, dans le nouveau club, il ne pourra pas jouer en Coupe de France dès lors qu'il a déjà joué en Coupe de France cette saison avec le club quitté (art. 7.4.4 du Règlement de la Coupe de France : un joueur ne peut participer à la compétition que pour un seul club).

PROCHAINE REUNION LE 15 SEPTEMBRE 2021

LA PRESIDENTE
Mme GARRIGUE Aline

LE SECRETAIRE
M. PEREZ Gérard

Commission Départementale des arbitres

PROCES-VERBAL REUNION DU 08/09/2021

Présents CDA : Boris GIL – Johan PLASMAN – Didier ROMERO

CORRESPONDANCE RECUE

- Mail reçu d'un arbitre concernant le refus de certains clubs de la copie de licence dématérialisée pour leur carte d'ayant droit – Transmis à la Ligue Occitanie pour information.

INDISPONIBILITE

- Indisponibilité de Mme DABERNAT Jaina le 11/09/2021.

FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE

La Commission Départementale des Arbitres informe les clubs des P-O qu'elle organise une session de formation initiale à l'arbitrage qui se déroulera comme suit, sous l'égide de l'Institut Régional de Formation du Football, les 30 & 31 Octobre – 1 Novembre 2021 à ARGELES/MER :

lien vers le site de la Ligue pour les inscriptions de la FIA d'OCTOBRE 2021 :

<https://occitanie.fff.fr/formation-arbitres/>

La CDA

